Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat établit le bilan de la législature 1994-1998

Au terme d'une législature marquée par la récession économique et par diverses crises politiques qui se sont traduites par plusieurs modifications de sa composition, le Conseil d'Etat a voulu établir un bilan de son action. Il constate que cette législature " vaut mieux que sa réputation " : un nombre impressionnant de réformes ont été lancées sous le signe de la démarche de modernisation de l'Etat, visant à accroître l'efficacité de l'administration. Certaines ont déjà abouti dans un temps très bref, notamment dans les domaines de la justice, du social ou de la santé.

Chaque département a été prié d'établir la liste des principaux problèmes qu'il a eu à affronter, puis de sélectionner les plus significatifs en évaluant dans quelle mesure ils avaient été résolus. " A lire ces bilans départementaux, constate Philippe Biéler, président du Conseil d'Etat, on est frappé par le nombre et l'ampleur des projets aboutis, réalisés ou en bonne voie de réalisation. "

Le bilan énumère les principaux projets aboutis (réforme de l'Ordre judiciaire, Ecole Vaudoise en Mutation, Revenu minimum de réinsertion, etc) et les projets en cours, liés pour la plupart à la Démarche de modernisation de l'Etat (DUPLO, gestion financière, relations Etat-communes, etc.). Il relève que la démarche de modernisation représente, pour l'administration, " une véritable révolution culturelle ". " Certes, admet-il, les collaborateurs de l'Etat ont manifesté de diverses manières leur angoisse face aux incertitudes de l'avenir, leur colère face aux restrictions budgétaires ou leurs doutes quant à certaines décisions de l'autorité, mais ils n'en ont pas moins assuré jour après jour les prestations dont ils sont responsables. Ce faisant, l'administration a démontré sa loyauté, ses qualités et sa souplesse. "

Du côté négatif du bilan apparaissent trois soucis principaux : le chômage, les finances publiques, les relations entre l'Etat-employeur et les représentants des fonctionnaires. Dans ces trois domaines, le Conseil d'Etat considère que les résultats de ses efforts n'ont pas atteint ses objectifs. Il en conclut qu'il devront être considérés comme prioritaires pour la prochaine législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 février 1998

Philippe Biéler, président du Conseil d?Etat Le Bilan de la législature 1994-1998 (25 pages) peut être commandé au BIC, pl. Du Château 6, 1014 Lausanne)